

Avenant bail location immobilière après acquisition

Par **tomyorke**, le **29/12/2020** à **14:24**

Bonjour

Nous allons acheter la maison mise en en vente et occupée actuellement par ma belle mère en non meublé.

Le logement est actuellement loué non meublé avec un bail qui court jusque 2023.

Est il possible de rédiger à la vente du bien un nouveau bail ou ajouter un avenant pour

* ajuster le loyer

* passer le logement en meublé (nous rachèterions ses meubles pour 1 euro) ?

Evidemment cet avenant serait rédigé et signé et précision importante les 2 parties intéressées sont d'accord pour réaliser l'opération après l'acquisition.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2020** à **06:47**

Bonjour

Je précise que nous sommes un forum étudiant et de ce fait nous ne sommes pas habilité à prodiguer des conseils juridiques.

Il faudra voir cela avec le notaire.